



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE RURALE,  
*en charge de l'agriculture,  
de l'élevage et du développement forestier*

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
DÉPARTEMENT QAAV

*Le chef de service,*

*Affaire suivie par :*  
*Mme Valérie ROY*  
*VR/ert n°1074/QAAV*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 3000 /SDR/QAAV/MAE

Pirae, le

**25 SEP. 2009**

### NOTE AUX IMPORTATEURS

**Objet :** Prohibition d'importation de crustacés crus avec tête d'Asie transitant par la France.

**Réf. :** - arrêté n°651/CM du 7 mai 1998 modifié réglementant les conditions zoosanitaires et hygiéniques de l'importation des produits d'origine animale en Polynésie française  
- message du 27/03/08 sur l'importation de crustacés et mollusques d'Asie  
- note aux importateurs n°2819/SDR/QAAV/MAE du 13/08/09

Mesdames, Messieurs,

Malgré les messages et notes ci-dessus référencés, il apparaît que certains importateurs continuent à commander des crustacés crus avec tête de pays d'Asie, notamment des produits transitant par la France.

Après enquête auprès de la direction générale de l'alimentation, il apparaît que les services vétérinaires délivrant les certificats sanitaires ne sont pas en mesure de certifier les lots au regard de la maladie des points blancs et de la maladie de la tête jaune.

Afin d'empêcher toute certification fallacieuse à l'avenir, la DGAL vient d'envoyer à tous les services vétérinaires une note d'interdiction ferme de certification de crustacés crus avec tête d'Asie vers la Polynésie française.

Pour tous les lots déjà certifiés et envoyés entre le 13 août 2009 et le 21 septembre 2009, il sera demandé au service vétérinaire certificateur de justifier la certification vis à vis de la maladie de la tête jaune et de la maladie des points blancs, conformément au code de l'OIE. En absence de justification, les lots seront refoulés.

B.P. 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française - immeuble CGMP

Tél. : (689) 54 13 40 - Fax. : (689) 82.20.36 - Email : [secretariat@agriculture.min.gov.pf](mailto:secretariat@agriculture.min.gov.pf)

\* Service du développement rural - BP 100, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française - rue Tuturai Tane, route de l'Hippodrome, Pirae

Tél. : (689) 42 81 44 - Fax. : (689) 42 08 31 - Email secrétaire direction : [sdr.dir@rural.gov.pf](mailto:sdr.dir@rural.gov.pf)

\* Département de la qualité alimentaire et de l'action vétérinaire - Tél. : (689) 42 35 18 - Fax. : 42 35 52 - Email secrétariat : [sdr.qaav@rural.gov.pf](mailto:sdr.qaav@rural.gov.pf)

Normalement, aucun lot ne peut plus être certifié par la France depuis le 21 septembre 2009.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre et par délégation,  
le chef de service,



Philippe COURAUD